



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU 2 AVRIL 2010
DE LA COMMISSION « GESTION QUANTITATIVE »

RÉUNION N°2 RELATIVE À LA PERÉNISATION DE LA GESTION
VOLUMÉTRIQUE DE L'EAU D'IRRIGATION

Ordre du jour de la réunion

- Examen du compte-rendu de la réunion du 25 février 2010 ;
- État de la ressource en eau ;
- Campagne 2010 : examen des seuils piézométriques au 1^{er} avril
- Cas particuliers et dérogations
- Volume prélevable sur le bassin de l'Yèvre à l'aval de Bourges : premier retour du COTECH
- Questions diverses : alimentation du Canal de Berry sur le bassin de l'Auron

Étaient présents :

BARACHET Gérard (Vice-président de la FDAAPPMA 18), BARRE André (Président de l'ARECABE), BESSIN Sabine (Conseillère Environnement à la Chambre d'Agriculture du Cher), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron), CHERON Yves (Administrateur de Nature 18), CRÉPIN Xavier (Maire de Parnay), DE LATUDE Marion (Coordinatrice, Nature 18), DELEUZE Jean-Marie (Maire de Verneuil, Vice-président de la CLE), DENNETIERE Jean-René (ONEMA), JOFFROY Jean-Paul (Maire de St Just), LAINÉ Pierre (Secrétaire-adjoint de la Chambre d'agriculture du Cher), LE CLOITRE Emmanuel (DDT 18, BGRE), MARQUET Sylvie (ARS, délégation du Cher), PARÉ Michel (AMB), PETITGUYOT Thomas (Chef de la MISE 18), PIET Philippe (Président du SIETAH de l'Airain), ROUSSEAU Mathieu (FDAAPPMA 18), SENNEQUIER Michel (Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher).

I. Examen du compte-rendu de la séance précédente, date de la prochaine réunion

Sur le compte rendu de la réunion du 25 février, Mme Bessin précise que le volume historiquement prélevé pour l'irrigation serait de l'ordre de 1 million de mètres cube et non de 100 000.

M. Joffroy demande dans quelle mesure le soutien d'étiage de l'Auron aurait un impact sur le niveau de la nappe relevé par le piézomètre du Pondy. M. Cadoret indique que les résultats de l'essai mené en novembre 2009 montrent que, pendant la période de lâché d'eau, le niveau du piézomètre au Pondy semble être remonté.

Le compte-rendu de la séance précédente est validé.

M. Lainé demande si des procès-verbaux ont été dressés à l'encontre des irrigants contrevenants (dépassement de volume, transmission des relevés en retard...). M. Petitguyot indique que cette année aucun PV n'a été dressé mais que cela sera fait en 2010. M. Lecloitre précise que cette année, il a été noté 2 problèmes lors de contrôles, quelques incohérences sur les relevés intermédiaire ainsi qu'un dépassement de volume. M. Dennetière précise qu'il y a pu avoir une confusion lors du relevé du dernier seuil.

Concernant la possibilité d'effectuer un relevé en ligne, un travail est en cours au sein des services de la DDT. Il faut que cela ne soit pas à l'origine d'erreurs et puisse faciliter la validation des données saisies. M. Sennequier pense qu'il serait souhaitable d'adresser un accusé de réception en cas de transmission électronique de données.

2. État de la ressource en eau

M. Lecloitre présente l'état des ressources en eau au 1^{er} avril.

Pour les trois piézomètres indicateurs de l'état de la ressource en eau au 1^{er} avril suivis dans le cadre de la gestion volumétrique, les niveaux sont au dessus des seuils fixés par le protocole. La recharge hivernale semble donc satisfaisante et on note une influence positive des pluies des 10 derniers jours sur les niveaux de nappes.

Sur les autres bassins du département, on constate un déficit important, notamment dans le nord du département où les niveaux ont atteint les plus bas connus.

Concernant les débits en rivières, les niveaux ne sont suivis qu'à partir du 1^{er} avril. M. Dennetière indique cependant que ces débits sont satisfaisants avec une légère remontée ces derniers jours.

M. Petitguyot précise que les données pluviométriques sont à venir (elles n'ont pas encore été transmises par Météo France). M. Lainé précise que les dernières prévisions annoncent de la pluie.

M. Barachet remarque que les niveaux sont en moyenne plus élevés dans le bassin du SAGE que sur d'autres nappes (Beauce, Cénomaniens).

3. Campagne 2010 : examen des seuils au 1^{er} avril

Face à ces constats (niveaux au dessus des seuils prévus au 1^{er} avril, précipitations à venir), les membres de la commission thématique, réunis en tant que cellule de l'eau restreinte prévue à l'arrêté de mise en gestion volumétrique, actent le fait que la réduction précoce de 20% du volume prélevable ne soit pas appliquée cette année.

M. Cadoret rappelle que, dans ce cas, l'état de la ressource en eau sera à partir de maintenant évalué par le débit des cours d'eau comparativement aux trois seuils définis dans le protocole (DSI, DAR, DCR) qui, s'ils sont franchis entraîneront des réductions du volume restant à consommer à la date de franchissement (respectivement 20%, 50% et arrêt de l'irrigation).

Un bulletin « gestion volumétrique » sera diffusé rapidement à tous les irrigants pour les informer de cette décision et de ses conséquences.

4. Cas particulier / dérogations

M. Petitguyot rappelle que pour l'année 2010, les mêmes dérogations que pour l'année 2009 ont été accordées. La mutualisation du volume restant à consommer au 1^{er} juillet sur le bassin des Rampennes a été reconduite. Sur ce bassin, il est précisé que M. Tinat n'a pas donné suite à sa demande d'attribution de volume (3000m³ pour du maraichage bio).

M. Leclotre présente deux demandes de volume parvenue à la DDT les 23 et 26 mars : il s'agit de deux irrigants du bassin COL dont la consommation en eau est nulle depuis plusieurs années. Pour cela, aucun volume ne leur a été attribué pour le moment et ces derniers souhaitent donc que cela soit fait.

M. Lainé souligne le fait que le principe de gestion volumétrique est connu depuis maintenant presque 10 ans sur le bassin COL et souhaite connaître les motivations avancées par les pétitionnaires. M. Leclotre indique qu'aucun argument n'est avancé.

Les membres de la commission s'accordent à dire que compte tenu du caractère très tardif de cette demande, il semble qu'une suite favorable ne puisse lui être réservée cette année. Cependant ces cas seront à traiter pour l'année 2011.

5. Volume prélevable sur le bassin versant de l'Yèvre à l'aval de Bourges

Comme prévu lors de la réunion du 25 février, Mme Bessin expose les premiers éléments de réflexion mis en lumière par le COTECH.

Sur ce bassin versant (sauf à l'amont où des déficits ponctuels sont observés), le déficit quantitatif est moindre que pour les autres bassins déjà en gestion volumétrique : le QMNA5 est supérieur au 10^{ième} du module. Les étiages observés y sont normaux (peu marqués) à la différence des bassins de l'Yèvre à l'amont de Bourges et de l'Auron.

Il existe cependant des prélèvements destinés à alimenter des retenues sur le bassin du Barangeon mais inactifs pendant l'étiage (ce point reste à confirmer).

M. Sennequier indique que les prélèvements actuels doivent être inférieurs à l'historique des consommations étant donné que l'arboriculture est en net déclin (passage de 1500ha de vergers à 300ha aujourd'hui du fait d'une faible rentabilité économique).

M. Petitguyot indique qu'à priori l'enveloppe de volume disponible sera supérieure aux besoins. Il faudra décider s'il faut répartir le volume supplémentaire aux irrigants ou non.

Il rappelle que sur ce bassin, il est plus constaté des problèmes locaux de débits qu'un manque de volume globalement. M. Barachet confirme ce point en indiquant que des assecs sont régulièrement observés sur le Barangeon.

Il est indiqué que certains prélèvements n'étaient peut-être pas connus sur ce bassin versant.

Par ailleurs, M. Barachet souligne la dégradation de la qualité de l'eau sur ce territoire due à la présence de nombreux étangs impliquant notamment un réchauffement. Une attention particulière doit être portée à la Guette.

M. Dennetière rappelle que cela sera l'objet du travail du technicien de rivière embauché par le syndicat du Barangeon (le SIAVB). M. Petitguyot ajoute que l'application de la réglementation sur les plans d'eau se fera progressivement (débit réservé à la sortie du plan d'eau, arrêt de l'alimentation en étiage, ...)

M. Sennequier indique que certains étangs pourraient être alimentés par prélèvement en nappe. M. Dennetière ajoute que l'ONEMA n'a pas toujours les informations nécessaires pour aller contrôler les ouvrages.

Une méconnaissance de la part des propriétaires de la réglementation relative à la gestion des plans d'eau est constatée. Cela peut être dû au fait qu'une grande partie des propriétés de Sologne soient des résidences secondaires dont certaines changent régulièrement de propriétaires. Une large information devra être menée par le technicien de rivière du SIAVB auprès des mairies et des propriétaires.

6. Questions diverses

6.1. Alimentation en eau du Canal de Berry sur le bassin de l'Auron

M. Petitguyot rappelle qu'en cas de prise de restrictions sur le bassin de l'Auron, les prises d'eau du Canal de Berry dans celui-ci devront être stoppées en l'absence de possibilités de réguler le débit d'alimentation.

M. Joffroy indique que le SMICB mène actuellement une étude du bief Chevigny-Colombier et que cela devrait amener des connaissances supplémentaires sur le fonctionnement de ce bief pour déterminer les actions à entreprendre. M. Sennequier rappelle la faible étanchéité de ce bief.

M. Petitguyot précise qu'en l'absence d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'alimentation du Canal, la commune de St Just se trouve dans l'illégalité. Il ajoute que les services de Police de l'eau ont indiqué la marche à suivre (dossier loi sur l'eau, étude d'impact et projet d'aménagement de la prise d'eau) aux communes il y a presque 2 ans.

M. Joffroy indique que la commune de St Just n'a pas les moyens de réaliser les travaux demandés et qu'une fermeture de l'alimentation du Canal aura lieu si elle s'impose.

M. Rousseau estime qu'il y a un problème dans le fléchage des moyens pour l'entretien et la gestion du Canal. M. Sennequier rappelle que beaucoup de pêcheurs sont présents sur le Canal et qu'ils sont donc des usagers.

M. Barachet rappelle l'effort demandé par la commission aux irrigants et note qu'aucune étude pour la régularisation des prélèvements pour l'alimentation du Canal de Berry n'a été lancée.

M. Petitguyot confirme ce point en indiquant que les alimentations du Canal de Berry pourraient être fermées du 15 juin au 1^{er} septembre pour soutenir l'effort fait par les irrigants.

M. Crépin rappelle que la gestion et la manipulation des ouvrages restent trop souvent individuelle et que les conséquences pour l'alimentation du Canal à l'aval ne sont pas prises en compte.

M. Sennequier estime que l'étanchéification doit être menée de l'amont vers l'aval du Canal.

M. Petitguyot rappelle l'impact très sensible sur les débits des cours d'eau des prises d'eau d'alimentation du Canal en période estivale.

M. Cadoret indique qu'une gestion concertée pourrait être mise en place à l'image des travaux en cours sur l'étang de Goule. Il rappelle que le principe de solidarité amont-aval peut être mis en œuvre par une mutualisation des moyens de communes pour répondre à l'exigence réglementaire. Enfin, il indique que l'étude globale de l'Auron lancée par les syndicats permettra de renforcer la connaissance du fonctionnement du cours d'eau et donc de ses interactions avec le Canal. Il ajoute qu'il est possible pour les communes de saisir le Président de la CLE sur cette question.

Sommaire

Ordre du jour de la réunion.....	1
1. Examen du compte-rendu de la séance précédente, date de la prochaine réunion	2
2. État de la ressource en eau	2
3. Campagne 2010 : examen des seuils au 1 ^{er} avril.....	3
4. Volume prélevable sur le bassin versant de l'Yèvre à l'aval de Bourges	3
5. Questions diverses	4
5.1. Alimentation en eau du Canal de Berry sur le bassin de l'Auron.....	4
Sommaire	6